

BUDGET 2001-2002

**POUR PRÉSERVER ET ACCROÎTRE LA VITALITÉ DE NOTRE
CULTURE**

Québec, le 29 mars 2001 – La vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M^{me} Pauline Marois, a réitéré aujourd'hui dans son **Discours sur le budget** toute l'importance de soutenir la création, la production et la diffusion de la culture québécoise. À cette fin, plusieurs initiatives ont été dévoilées. Ainsi, une somme additionnelle de 33 millions de dollars, échelonnée sur quatre ans, est consentie au Conseil des arts et des lettres du Québec.

23 millions pour le développement culturel

Le milieu culturel obtient une aide de 23 millions de dollars destinée exclusivement à la mise en œuvre d'initiatives favorisant le développement culturel dans toutes les régions du Québec. Cette aide permettra d'améliorer la formation artistique des jeunes, de poursuivre la mise en œuvre de la politique muséale et celle de la politique de la lecture et du livre.

**12 millions pour renforcer la mission culturelle de
Télé-Québec**

Télé-Québec reçoit une aide supplémentaire de 12 millions de dollars, sur cinq ans, qui lui permettra de consolider sa mission culturelle. Cette initiative favorisera l'enrichissement et la diversification de la programmation offerte par cette télévision culturelle et éducative. En encourageant l'industrie québécoise de la production télévisuelle, elle permettra une plus grande diffusion de la production.

**30 millions pour l'amélioration des équipements culturels et
la mise en valeur du patrimoine**

Une enveloppe de 30 millions de dollars vient s'ajouter aux ressources déjà consenties pour la mise en œuvre de programmes de protection d'équipements culturels et de restauration de biens culturels. Ainsi, certains actifs pourront être maintenus. Le respect des normes en matière

d'équipement de diffusion de la lecture, des arts de la scène et de la muséologie sera également assuré. La réalisation de certains travaux permettra, enfin, de préserver et de mettre en valeur le patrimoine québécois.

16 millions pour deux nouvelles réserves muséologiques

Montréal, la métropole, et Québec, la capitale nationale, accueilleront deux nouvelles réserves muséologiques collectives. Le gouvernement du Québec consacre 16 millions de dollars à la réalisation de ces deux projets d'envergure. En divulguant cette annonce, la ministre d'État à l'Économie et aux Finances a rappelé le lancement, en mai dernier, de la politique muséale qui réitérait l'urgence d'agir afin de préserver la mémoire collective du Québec – cette mémoire qui constitue un maillon essentiel de notre épanouissement culturel. Les initiatives dévoilées aujourd'hui visent donc à répondre à cette urgence.

Autres initiatives fiscales en faveur du développement de la culture

Enfin, de nombreux avantages fiscaux favoriseront le développement de la culture. Pour ne citer qu'un exemple, les auteurs profiteront dorénavant d'une bonification de la déduction d'impôt qui leur est consentie à l'égard des droits d'auteur.

M^{me} Marois a rendu hommage, dans son **Discours sur le budget 2001-2002**, aux mérites et aux talents du Québec. « La culture québécoise nous révèle à nous-mêmes comme au monde entier », a déclaré la vice-première ministre. « Elle témoigne de l'originalité irremplaçable d'une nation, qui s'inscrit résolument dans la modernité, capable d'enrichir la mosaïque culturelle de l'humanité. Voilà pourquoi notre gouvernement continuera de soutenir la création, la production et la diffusion de la culture québécoise. »

– 30 –

Source : Nicole Bastien
Attachée de presse
Cabinet de la vice-première ministre et
ministre d'État à l'Économie et aux Finances
Tél. : (418) 643-5270 ou (514) 499-2551
www.finances.gouv.qc.ca